CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 MARS 2012

La séance est ouverte à 20 h 30

PRESENTS : Mrs, Mmes. Etienne GASQUET, Loïc MAHE, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Thierry SCHUTZ, Frédéric MERLY, Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX (arrivée à 20 h 50), Martine GIULIANI, Jacques RIZZO, François TOURNE, Barbara TROUGNAC (arrivée à 20 h 50), Annie SUD.

ABSENT(S) : Jocelyn CIMBER.

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL (13/2012)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2011 de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :

Section Investissement :	Excédent : 57 285.85 €.
Section Fonctionnement :	Excédent : 65 564.73 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2011 de la commune.

Arrivée de Barbara TROUGNAC et Geneviève CASTEX à 20 h 50.

II. COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL (14/2012)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III. TAUX DES TAXES LOCALES (15/2012)

Monsieur le Maire indique qu'il faut procéder au vote des taux des taxes locales. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2011, soit :

Taxe habitation : 14.48 %
Taxe foncier bâti : 21.73 %
Taxe foncier non bâti : 103.42 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le taux des taxes de la façon suivante : Taxe habitation : 14.48 % Taxe foncier bâti : 21.73 % Taxe foncier non bâti : 103.42 %.

Barbara TROUGNAC indique que le Conseil Général a augmenté la taxe foncière.

Monsieur le Maire fait lecture des bases et des produits attendus, concernant les trois taxes.

IV. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (16/2012)

Monsieur le Maire présente tout d'abord un état des lieux de la vie associative sur le village.

Monsieur le Maire indique que « Les Potes au Feu » n'organisent aucune manifestation, hormis un spectacle pour le Téléthon. Ils n'organisent pas d'assemblée générale. François TOURNE demande pourquoi, dans ce cas, leur octroi-on tout de même une subvention. Pierre ALFONSO pense qu'il ne faut pas couper le lien.

Concernant l'Association Culturelle, il y a peu de manifestations sur la commune. Cette année le marché de Noël n'a pas eu lieu. Le vide grenier se tient chaque année au mois de juin. Cette association n'a apparemment pas d'adhérent, et n'organise pas d'assemblée générale.

L'association des écoles demande une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un réfrigérateur pour le local à l'extérieur côté école maternelle.

Le Foyer Rural demande 1000 € de subvention. Cette association est très active. Ils sont en règle, car ils organisent l'assemblée générale et présentent leur budget.

Le SCLO Rugby : L'école de rugby réunit 26 enfants encadrés par 4 éducateurs. Les enfants sont pratiquement tous domiciliés sur notre commune.

L'association Saint Clar Multisports utilise toujours la salle de motricité du groupe scolaire.

Les Saint Lascars : cette association semble en sommeil. Pas de représentation organisée cette année.

Les écoles organisent un voyage de quatre jours. Deux classes partent et 47 enfants sont concernés. Les parents ont été très sollicités afin d'aider à financer ce voyage. La commune de Cambernard a accordé une subvention de 250 €. Le SCLO rugby organise une soirée dont les bénéfices iront au profit de ce voyage. Monsieur GASQUET indique que seuls les enfants de CP et CM1 partent. Les autres classes ne sont pas concernées. François TOURNE pense qu'il serait judicieux de prévoir que chaque année, l'ensemble des CM2 partent en voyage. Andrée CARDONA ajoute qu'effectivement, il faudrait que chaque enfant ait accès à un voyage au cours de sa scolarité sur l'école primaire.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune de la manière suivante :

3ème âge :	300.00 €
Association culturelle :	300.00 €
Associations des écoles :	460.00 € + 200 € à titre exceptionnel
Comité des Fêtes :	4 600.00 €

Foyer rural :	1 000.00 €
SCLO Rugby :	1 010.00 €
Les St Lascars :	50.00 €
Les Potes o Feu :	50.00 €
Saint Clar Multisports :	200.00 €

Il propose, d'autre part, d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200.00 € aux écoles pour le financement de leur voyage scolaire.

Il rappelle que lors du précédent conseil municipal une subvention d'un montant de 300.00 € a été attribuée à l'association « Les restaurant du Cœur ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions comme mentionnées ci-dessus et de prévoir les sommes au BP communal 2011, article 6574.

V. BUDGET PRIMITIF COMMUNAL (17/2012)

Pierre ALFONSO donne lecture du budget primitif de la commune. Il détaille les investissements prévus : Logiciel cimetière, maison 14 Grand'Place, terrains, tracteur, épareuse, aire de jeux, parcours santé, agrandissement du groupe scolaire, hangar, rénovation de l'église, local poubelle, géothermie, études, pupitre de conférence.

Loïc MAHE demande si la géothermie est budgétisée séparément du projet de construction du groupe scolaire. Ce projet est effectivement dissocié car c'est l'ADEME qui instruit les demandes de subvention et que ce projet concerne l'ensemble du groupe scolaire.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2012 de la commune équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section Investissement :	1 526 954.00 €.
Section Fonctionnement :	888 431.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2012 à l'unanimité.

VI. LOGICIEL MAGNUS CIMETIERE (19/2012)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition commerciale de l'entreprise Magnus pour le logiciel de gestion informatique du cimetière. Le montant du devis s'élève à 1 910.00 € HT soit 2 284.36 € TTC.

Monsieur le maire indique que ce logiciel complète la gamme e-magnus déjà installée en mairie pour la comptabilité, la paye et la population. Le géomètre Monsieur VAILLES se chargera du plan qui sera intégré au logiciel. On lancera ensuite la procédure de reprise des concessions.

D'autre part, le carré musulman sera matérialisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat de ce logiciel pour un montant de 1 910.00 € HT soit 2 284.36 € TTC, de prévoir les sommes au Budget Primitif 2012 en section investissement et de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

VII. SDEHG : EFFACEMENT DES RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET FRANCE TELECOM, RUE DES ROSES ET CHEMIN DES PEYROUS (20/2012)

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant l'effacement basse tension, éclairage public et France Télécom rue des Roses et chemin de Peyrous, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération (5 AP 277/278/279) comprenant :

1/ Basse Tension:

- Dépose de 120 m de réseau aérien basse tension nu, et de 350 m de réseau aérien basse tension en câble torsadé, et des supports en béton armé existants.
- Réalisation de 400 m de réseau basse tension souterrain en conducteurs HN33S33 3x150², 3x95², avec reprise des branchements existants.
- Réalisation de 30 m de réseau torsadé sur façade.
- Rabattre une portée de 70 m en T70² +2x16²alu.

2/ Eclairage Public:

- Dépose de 11 appareils d'éclairage public sur PBA.
- Dépose d'un appareil de type raquette et de son candélabre routier à restituer à la mairie.
- Réalisation de 350 mètres de réseau souterrain 4x16² cu U1000RO2V en grande partie en commun avec les réseaux Basse Tension et France Télécom.
- Réalisation de 60 mètres de réseau souterrain 4x16² cu U1000RO2V en tranchée seule.
- Fourniture et pose de 17 ensembles simples: Mât en acier galvanisé thermolaqué, de 8 mètres de hauteur avec appareil raquette 100 Watts SHP identiques à ceux de l'Eglise.
- Fourniture et pose de 2 appareils sur console en façade (rue des Roses).
- Fourniture et pose de 2 appareils raquette 100 w SHP sur 2 PBA neufs.
- Fourniture et pose de 9 coffrets-prises pour guirlandes.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	47 259 €
• Part gérée par le Syndicat	173 250 €
• **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**87 876 €**
Total	308 385 €

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 87 876 €. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, France Télécom et la commune.
Cette opération est éligible à une aide du Département qui sera sollicitée, d'une part directement par le SDEHG pour la partie électricité et éclairage public, d'autre part directement par la commune pour la partie télécommunication.
Avant de proposer cette opération au prochain programme d'effacement de réseau, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur ces participations financières.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et demande au Maire de prendre toute disposition afin que les travaux soient réalisés par le SDEHG.

SDEHG : ILLUMINATION DE LA STATUE DE LA VIERGE (21/2012)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié l'illumination de la statue de la Vierge comprenant :
- Fourniture et pose de 3 projecteurs encastrés de sol Philips Décoscène 35 w CDMT avec verre dépoli à implanter autour de la statue de la Vierge.
- Depuis le candélabre le plus proche, réalisation d'un réseau souterrain 3G2,5².

Le coût total de ce projet est estimé à 4 992€.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 446€.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 1 446€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif communal 2012.

Loïc MAHE signale qu'un spot n'est pas dirigé sur le bâtiment de l'église.

VIII. INSTALLATION DE RELAIS DE RADIOTELEPHONIE A L'EGLISE : CONVENTION ORANGE ET SFR (22/2012)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°68/2011, le conseil municipal avait donné son accord de principe pour un projet d'implantation de relais SFR et Orange à l'intérieur de l'église derrière les abat-sons.

Il présente alors les conventions de ces deux opérateurs. Chaque opérateur sera redevable d'un loyer annuel de 4 600.00 € révisable de 2 % annuellement ainsi qu'un droit d'entrée forfaitaire et définitif de 5 000.00 €. Les baux sont consentis pour une durée de douze ans.

Le clergé devra également donner son autorisation.

Monsieur Jean Pierre PAVAN demande s'il y a une sécurité en cas de levée de bouclier de la population car à RIEUMES, la municipalité a déplacé les antennes à l'extérieur de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les termes des conventions des opérateurs Orange et SFR, d'autoriser Monsieur le maire à signer ces conventions pour l'installation de relais de radiotéléphonie à l'intérieur de l'église.

IX. DOCUMENT UNIQUE : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION (23/2012).

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il appartient à l'autorité territoriale de supprimer ou de réduire les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique et mentale. Pour ce faire, elle doit prendre des mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le code du travail.
Compte tenu des activités exercées, elle doit ainsi :

- Evaluer les risques professionnels
- Consigner les résultats dans un document unique,
- Mettre en œuvre des actions de prévention.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de confier au Centre de gestion de la Fonction Publique de la Haute Garonne une mission d'accompagnement au pilotage d'évaluation des risques.
Le Centre de Gestion assurera les prestations suivantes conformément au cahier des charges de l'intervention défini comme suit :

- Préparation de l'évaluation
- Evaluation des risques professionnels
- Conception du plan de prévention
- Première mise à jour annuelle
- Seconde mise à jour annuelle.

Monsieur le maire précise que le montant de la prestation est fixé à 747.85 € conformément à la délibération du Centre de gestion en date du 29 janvier 2008, portant tarif des prestations du service prévention.

X. REVISION DES LOYERS

CABINET INFIRMIERE (23/2012)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au cabinet d'infirmière prévoit la révision du loyer au 1er Mars de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2011 qui s'élève à 1 576. De 241.06 €. par mois, le loyer de Madame BONNEVIE est passé à 251.10 € pour la période du 01 mars 2012 au 29 février 2013.

SALON DE COIFFURE (24/2012)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au salon de coiffure prévoit la révision du loyer au 1er mai de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2011 qui s'élève à 1 576. De 415.60 € par mois, le loyer du salon de coiffure est passé à 432.90 € pour la période du 01 mai 2012 au 30 avril 2013.

BOUCHERIE (25/2012)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local boucherie prévoit la révision du loyer au 1er avril de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2011 qui s'élève à 1 576. De 421.20 € par mois, le loyer du local boucherie est passé à 438.74 € pour la période du 01 avril 2012 au 31 mars 2013.

Est évoqué le problème d'humidité du local SC Boutique.

XI. ECLAIRAGE PUBLIC : AIDE POUR LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION (26/2012)

Monsieur le maire présente une note du **ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, concernant l'aide aux communes de moins de 2000 habitants pour la rénovation de leur éclairage public.**

La mesure concerne les 31 900 communes de moins de 2000 habitants qui regroupent plus de 25 % de la population française. Egalement source de pollution lumineuse, l'éclairage public représente pour elles près de 50 % de leur consommation d'électricité. L'amélioration de leurs solutions d'éclairage est l'un des premiers leviers pour réaliser des économies d'énergie.

L'ADEME soutiendra notamment des travaux permettant une division par 2 des consommations sur la partie rénovée. Les opérations visant les luminaires type « boule » pourvus de lampes à vapeur de mercure, et concernant un nombre significatif de points lumineux, seront prioritaires. Les dossiers concernant un nombre significatif de points lumineux traités seront privilégiés.

Monsieur SCHUTZ indique avoir vu au salon des maires plusieurs dispositifs d'éclairage public qui permettent une économie d'énergie significative (balisage et éclairage par capteurs). Monsieur François TOURNE indique que l'éclairage au groupe scolaire ne fonctionne pas.

Monsieur le maire propose de prendre rang auprès de l'ADEME pour pouvoir rénover le parc éclairage public de la commune et pouvoir bénéficier d'une aide financière.

XII. GROUPE SCOLAIRE : DESISTEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (27/2012)

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° 94/2011, le conseil municipal a demandé auprès du Conseil Général une subvention pour le financement des travaux d'extension du groupe scolaire A. ZAMOYSKI.

Par délibération n° 93/2011, la DETR avait été également sollicitée. Celle-ci ayant été accordée à la commune (294 522.00 €), Monsieur le maire propose de demander un désistement auprès du Conseil Général

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

Une subvention sera demandée au Conseil Général pour le mobilier.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Elections : un tableau de permanence des élus est arrêté pour les élections présidentielles.

2 – SMPE : Actualisation de la convention générale entre le Conseil Général et le SMPE : lecture de la convention.

3 – SDEHG : lecture du compte rendu de l'assemblée générale du 12/03/2012.

4 – CAM : Réunion de la commission restauration. Martine GIULIANI donne un compte rendu de la dernière réunion. Les parents réclament des menus bios mais ces produits sont chers. Les produits proposés sont néanmoins frais (80 %) et issus d'une agriculture contrôlée. Monsieur le maire suggère aux conseillers municipaux de visiter la chaîne de production d'EAUNES.

Départ de Barbara TROUGNAC à 22 h 35.

5 – Salle des fêtes : mise aux normes du bâtiment : la commission de sécurité déclare le bâtiment de la salle des fêtes non conforme (chauffage et porte coupe feu) d'après les critères des bâtiments classés en 4ème catégorie. Une mise aux normes doit être effectuée rapidement par l'architecte et l'électricien officiant à l'époque.

6 – Subvention église : un état est fait sur les subventions octroyées et les dons reçus via la souscription publique : 12 066.80 € de particuliers, 2 000.00 € du crédit agricole, 20 000.00 € de l'Etat. Il faudra certainement passer un avenant pour la restauration des statues.

Départ de Geneviève CASTEX à 22 h 55.

7 – Clubhouse : le bar est en cours de construction

8 – Accessibilité des bâtiments ERP : Jean Pierre PAVAN demande si le diagnostic a achevé. L'entreprise SOLEUS a réalisé le diagnostic.

9 – Défibrillateurs : une session de formation aux gestes qui sauvent doit être programmée prochainement.

10 – Le 10/04/2010 : à 14h30 le fournisseur viendra faire une démonstration de l'utilisation du pupitre.

11 – Le 09/04/2012 : une chasse aux œufs est organisée.

Séance levée à 23 h 00.